

## Compte rendu réunion ordinaire CSE 14 juin 2023

A part une réunion consacrée aux nombreux problèmes de sécurité, c'est seulement la deuxième réunion où nous avons pu remonter les problèmes des salariés.

Depuis les élections de fin janvier, beaucoup de temps a été consacré à la mise en place du budget CSE.

« L'os à ronger » que la loi donne à gérer au CSE prend du temps au détriment du plus important, la défense de nos intérêts.

En plus, la direction a systématiquement éliminé des ordres du jours les points avancés des élus CGT.

Donc, il y a dix jous nous avons envoyé un document à la direction listant toutes les entraves aux fonctionnement du CSE, dont sa série de chipotages mesquins sur les salaires. Avec copie à l'inspection du travail.

Après cet envoi, cette fois-ci, l'ordre du jour des élus a été intégralement respecté.

Deux heures de réunion n'ont pas suffit. Les autres points seront abordés le 22 juin.

## SALAIRES ET REMUNERATION

Pour la première fois, la direction accepte d'en parler.

En réalité, c'est surtout nous qui en parlons.

La direction, elle, en dit le moins possible ou répète que ce sont des sujets syndicaux qui n'ont pas à être discuté en CSE.

Sur **la prime valeur ajoutée et la prime responsable de ligne**, la direction reste sur sa décision de janvier.

Sur **les irrégularités** quand elle fait faire la réception à un cariste au coefficient 160, la gestion à des caristes ou les étiquettes à des conducteurs de ligne sans « qu'il en soit tenu compte sur le bulletin de paie », là la direction prend note sans donner de réponse.

Quand nous avons demandé des justifications **sur les augmentations individuelles saupoudrées après les débrayages de cet hiver**, le directeur a parlé d'augmentation au mérite, ce qui est très contestable. Il a convenu aussi que ces augmentations visaient à décourager certains départs.

<u>Commentaire CGT</u>: en fait, tout le monde sait que ce saupoudrage visait à éteindre la colère sur les salaires qui s'exprimait par des débrayages. Six mois après, un grosse partie d'entre nous touche le smic ou 10 € de plus par mois, pour tous les salaires sont insuffisants.

Sur **la compensation pour l'habillage**, la direction prétend que des collègues changent de tenue pendant le temps de travail et que les deux minutes retenues dans notre proposition d'accord ne sont pas démontrées. Des prétextes pour ne pas compenser par plus de temps de repos.

Pour **la demi-heure de pause payée due aux postés**, nous n'avons pas du tout la même interprétation du texte de la convention collective. Cinq élus CGT ont donc demandé à la direction de convoquer conjointement la commission d'interprétation de la convention collective. C'est la procédure prévue légalement pour éclaircir ce type de différent.

Pour **le quart d'heure travaillé en sus pendant la journée de « solidarité »**, pour la direction no problème, le quart d'heure est crédité sur le compteur d'heure de chacun pour récupération. Sauf que contrairement à ce qu'elle avance, personne n'est au courant. Surtout, jusqu'à cette réunion, la direction refusait de payer ce quart d'heure.

Pour le **droit des intérimaires à la prime responsable de ligne**, la réponse n'est vraiment pas claire sauf que pour l'instant aucun intérimaire conducteur de ligne ne touche cette prime.

Nous avons dit que les intérimaires ont droit à cette prime au même titre que les embauchés.

<u>Commentaire CGT</u>: D'après ce que l'on comprend, la direction veut que les intérimaires acceptent des contrats et donc elle ne veut pas leur donner la prime systématiquement. La prime comme appât à l'embauche.

Pour nous c'est évident que les salaires d'embauche doivent être augmentés.

## **SECURITE:**

Nous sommes revenus sur les propositions 2023 du CSE présentée le 14 mars.

Nous insistons sur une meilleure prise en compte du risque chimique avec un vrai progrès dans l'extraction et le contrôle des risques à l'UAP fab, aussi sur l'ergonomie dans les ateliers de conditionnements (travail au sol interdit) et enfin sur le risque chariot pas assez pris en compte.

Les 17 points non réglés le 14 mars n'ont pas plus avancé, nous en avons ajouté quatre nouveaux. Sur ces points sécurité, la direction semble écouter mais fera t'elle quelque chose ?

Le directeur a dit que s'il fallait dépenser de dix à quinze mille euros pour du matériel sur ligne, ce n'est pas un problème. On verra si cela va être réalisé.

Sur la chaleur dans les boxes de l'UAP2, le directeur a annoncé la mise en fonction de la climatisation dans quinze jours, après l'installation d'un nouveau groupe froid et d'une nouvelle porte.

En attendant, pour ne pas faire de malaise en travaillant à plus de trente degré, les collègues doivent prendre autant de pause-boisson que nécessaire.

Pour le restaurant d'entreprise, la direction nous apprend que le nouveau contrat avec Eurest n'est pas encore signé mais que la négociation est difficile.

Elle dit faire le nécessaire pour une fontaine à eau fraîche et un frigo en état de marche.

## RECLAMATIONS DIVERSES DES COLLEGUES

Nous avons pu poser les réclamations demandés par les collègues, nous demander pour les réponses.

A notre demande, le service RH doit mettre à dispostion la notice d'information sur la prévoyance.